Genève, le 5 novembre 2010

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat décide d'affecter un bâtiment de la Jonction à des activités culturelles et à un lieu de sorties nocturnes

Le Conseil d'Etat entend ouvrir au centre-ville un nouveau lieu destiné à des activités culturelles et à des sorties nocturnes, principalement au profit des jeunes, afin de désengorger l'Usine. L'édifice retenu, propriété de l'Etat, est situé au 3, sentier des Saules, à la Jonction.

Le Conseil d'Etat entend d'abord mettre à disposition rapidement une surface de quelque 400 m², si possible dès 2011, destinée à accueillir un nouveau lieu de sorties nocturnes.

A moyen terme, des surfaces supplémentaires de ce même bâtiment devraient être dévolues à des activités de loisirs et culturelles. A long terme enfin, l'édifice concerné étant voué à la démolition, un concours d'architecture sera lancé en vue de réaliser un nouvel édifice destiné à du logement. A cette échéance, de nouveaux lieux culturels et de vie nocturne devraient émerger, notamment dans le cadre du périmètre Praille Acacias Vernets (PAV).

En mettant à disposition le 3, sentier des Saules, le gouvernement entend répondre à la résolution 640 votée en urgence par le Grand Conseil lors de sa session du 14 octobre dernier réclamant une politique culturelle et de loisirs cantonale cohérente et planifiée en matière de lieux de sortie.

Pour toute information complémentaire:

M. Mark Muller, conseiller d'Etat, DCTI (en contactant Laurent Forestier, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DCTI, tél. 022 327 94 12 ou 079 240 83 67).